

## Financement 2020 (Ne pas indiquer les centimes d'euros)

Charges directes		Ressources directes	
Charges	Montant	Produits	Montant
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Assurance		Conseil Régional :	
Documentation		Conseil Départemental :	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations... :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunération		<b>75 - Gestion courante</b>	
Autres impôts et taxes		Cotisations adhérents	
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		<b>76 - Produits financiers</b>	
Charges sociales		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
Autres charges de personnel		Partenariats (sponsors...)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>66 - Charges financières</b>		Dons	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>69 - Impôt sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>Total des charges</b>		<b>Total des produits</b>	

Contributions volontaires en natures			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>Total</b>		<b>Total</b>	

<b>Montant demandé pour 2021 :</b>	<input type="radio"/> demande de subvention affectée destinée à la réalisation d'une action spécifique <input type="radio"/> demande de subvention destinée au financement global d'activité de l'association
------------------------------------	--

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.